



Transports URBAINS



ARGUMENTAIRE POUR UNE EVENTUELLE
NEGOCIATION DE MISE EN PLACE

- Lundi de Pentecôte : ça recommence !

Article de Jacky DITTINGER, Secrétaire Général de la CFTC

Face au gouvernement qui vient d'annoncer son projet de suppression du jour férié de lundi de Pentecôte, la CFTC ne peut s'empêcher de constater que tout est bon pour allonger le temps de travail.

Compte tenu des 10 % de chômeurs en France et du chômage technique de certaines entreprises, elle estime **qu'il est inutile de faire travailler plus, ceux qui sont en poste**. Par ailleurs, elle souligne que cette mesure qui **permettra d'allonger le temps de travail sans distribution de revenus supplémentaires**, sera contre-productive par rapport à la croissance.

Les personnes âgées méritent bien un vrai projet de solidarité, construit avec les partenaires sociaux. Or elle ne voit dans cette mesure qu'un **gadget un peu similaire à celui de la vignette** auto qui devait servir à financer la prise en charge des personnes âgées et a été utilisée à d'autres fins. **Elle s'insurge contre le fait que seuls les revenus du travail soient mis à contribution dans ce projet du gouvernement**.

Encore pourrait-on regarder la mesure avec une certaine bienveillance si elle se traduisait par le fait que **chacun travaille pour accroître sa rémunération**. Ce gain se serait peu à peu diffusé dans l'économie, de même que la production supplémentaire, et tout le monde en aurait tiré profit, même l'Etat puisque plus de production et plus de revenus signifient, à taux inchangé, plus de recettes fiscales.

Mais l'Etat a voulu **profiter de ce supplément tout de suite et tout seul**. La décision gouvernementale consiste donc à créer une cotisation nouvelle et supplémentaire de 0,3%, signifiant que **le supplément de production serait entièrement confisqué par l'Etat** et donc que les Français allaient travailler une journée de plus **pour l'Etat et lui seul**.

Si l'on veut aider les personnes âgées, il faut faire reculer l'Etat et laisser à la société civile, à commencer par **les familles, les moyens de jouer pleinement leur rôle**.

Comment ça marche ?

Les salariés **donnent – ou perdent**, c'est selon – une journée de travail à leur entreprise. En échange, l'employeur verse une cotisation quasi équivalente au gain de productivité à l'Etat. Pour l'entreprise, l'opération est, a priori, neutre.

Qu'est-ce que cela change pour les salariés ?

Les conducteurs comme 10 % des salariés de France, travaillent déjà les jours fériés.

La plupart touchent, en compensation, une prime.

Ils vont la perdre avec la disparition du jour férié.

CECI EST INNACCEPTABLE !

La majorité des salariés va « simplement » **perdre une journée de repos, sans compensation salariale**.

Pour ces entreprises, que Jean-Pierre Raffarin offre le choix entre le lundi de Pentecôte et un autre jour n'est pas vraiment un cadeau. Car pour elles, le problème est simple : **supprimer un jour férié revient à ouvrir de nouvelles négociations sur les 35 heures**.



06 07 38 01 95

Thierry LEROY et Daniel ZIVIC
Coordination des Transports Urbains
CFTC / FGT 26 rue Ordener 75018 PARIS
E-mail : leeroy.th@free.fr

